

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.
Convocation transmise le 25 juin 2024.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL		X	GARAND Annabelle		X
	COUE Roger	X		<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN		X	<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel		X	MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick	X		PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger		X	CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel	X		BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène		X	SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane		X	CAILLON Xavier		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel	X		RENOULT Antoine		X
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques		X	LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judaïcël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette	X	
	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane		X
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul		X	CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET	X		Bruno CHARTIER		X
	COCHY Jacques	X		MAHE Alain	X	
	MOURGUES Dominique	X		LE COADOU Laurence	X	
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
	GEFFROY Alain		X	Jean-Pierre LECROM	X	

	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
MEMBRE ASSOCIE						
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 20
TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 19

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMARTY

DÉLIBÉRATION N°2024-20

OBJET : Réponse à l'appel à projets du Pacte en faveur de la haie

Issue d'une concertation nationale menée au printemps 2023 par les ministères chargés de l'agriculture et de la transition écologique, ce pacte est structuré autour des convictions suivantes :

→ Les haies constituent un levier essentiel de la transition agroécologique. Elles participent à la rétention du sol et de la ressource en eau, procurent un effet brise vent créant des zones habitats refuges, en établissant des corridors écologiques et en séquestrant du carbone dans les arbres et dans les sols : elles ont donc des atouts écologiques, mais également agronomiques, indéniables.

→ Une meilleure valorisation des produits et services issus de la haie facilitera leur préservation et leur développement. Impulsée par une croissance rapide des besoins en biomasse, cette approche patrimoniale et économique permettra de faire changer le regard des propriétaires et gestionnaires sur la valeur de leurs haies. Cette approche est indissociable du déploiement de garanties de gestion durable des haies pour éviter une dégradation future des haies, et assurer qu'elles puissent à la fois remplir leurs fonctions écologiques et un approvisionnement en quantité et en qualité sur le temps long... La structuration des filières de production de plants d'une part, et de collecte et d'approvisionnement des produits issus des haies d'autre part, est également déterminante. Une vision dynamique de l'évolution du linéaire de haie est nécessaire, intégrant le suivi des politiques publiques de la haie pilotées par le MASA avec l'appui du MTECT et dotées de moyens dédiés à hauteur de 110 M€ dès 2024 en plus des financements publics déjà existants (PAC, SNB, Agences de l'eau, régions).

L'accompagnement du plus grand nombre d'acteurs à la gestion durable des haies est un des leviers clé de ce pacte. Néanmoins, plusieurs questions se posent quant à l'articulation de ce pacte de la haie avec la contractualisation actuelle (CTeau 2020-2025). En effet, les actions « bocage » ne seront plus financées à compter du 1er janvier 2025 par le CTeau et devront obligatoirement passer par le pacte de la haie.

La demande du SBVB porte ainsi sur les volets « sensibilisation » (1) et « travaux de plantation (2) pour les années 2025 et 2026 selon la répartition suivante :

		2025			2026														
		%ETP Régie SBVB	Coût Prestations	Subventio n Pacte Haie	%ETP Régie SBVB	Coût Prestations	Subventio n Pacte Haie												
Volet 1: Sensibilisation	Sensibilisation du public agricole																		
	Journées collectives, co-animation groupes d'échanges, animation projets avec le CNAM44 et la CAPDL (prestation)	26%			38%	34450	33550												
	Elaboration d'outils pédagogiques sur le bocage																		
	Communication agricole																		
Intervention auprès des publics scolaires (ex: programme agr/leau "La Graine")																			
Volet 2: Travaux de plantation	Gouvernance et accompagnement des collectivités																		
	Animation commission agricole du SBVB et interventions autres commissions	43%			53%														
	Accompagnement collectivités du BV: suivi inventaires + intégration données dans les documents d'urbanisme																		
Accompagnement de 12 projets par campagne de plantation s'étalant d'avril 2025 à mars 2026: Commandes de fournitures et plants + mise en terre des végétaux (entreprise d'insertion)	11%	40000	19800	9%	40000	19800													
Nombre de jours total en Régie		330			420														
Coûts Poste SBVB: 1 ETP = 55 500€		44400		44400	55500		55500												
		poste à 80% Bocage		Poste à 100% Bocage															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2025</th> </tr> <tr> <th>Budget</th> <th>Financem ent Pacte Haie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>84400</td> <td>64200</td> </tr> </tbody> </table>		2025		Budget	Financem ent Pacte Haie	84400	64200	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2026</th> </tr> <tr> <th>Budget</th> <th>Financem ent Pacte Haie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>129950</td> <td>108850</td> </tr> </tbody> </table>		2026		Budget	Financem ent Pacte Haie	129950	108850		
2025																			
Budget	Financem ent Pacte Haie																		
84400	64200																		
2026																			
Budget	Financem ent Pacte Haie																		
129950	108850																		
SOMME		Autofinancem ent SBVB 20200		Autofinancem ent SBVB 21100															

Après discussion, l'assemblée décide, à l'unanimité :

- D'approuver la réponse à l'appel à projets du pacte en faveur de la haie et la sollicitation des aides financières ad-hoc.

Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an avec :

19 voies pour
0 voies contre
0 abstention

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,
Éric PROVOST

